

Le Multiplex

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20 000 €

Siège social : Aux Seignots 25370 Longevilles Mont d'Or

Rcs Besançon 101 239 267

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 17 juillet 2026

L'an deux mil vingt six
et le dix-sept juillet à la suite de la cession des actions

Monsieur Arnaud Faivre, représentant la société MONOPOLYTOW GROUP

associée unique de la société Le Multiplex, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 20 000 € divisé en 2 000 actions de 10 € chacune, a pris les décisions suivantes relevant de la compétence de l'assemblée générale mixte.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud Faivre, président.

Ordre du jour et décisions à prendre :

1. nomination d'un nouveau président en remplacement de Monsieur Arnaud Faivre, démissionnaire ;
2. transfert du siège social ;
3. actualisation des statuts ;
4. pouvoirs pour formalités.

Vote des résolutions**Première décision – nomination d'un nouveau président**

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Faivre, de ses fonctions de président à compter de ce jour.

Il décide de nommer en remplacement pour une durée non limitée à compter de ce jour :

La société MONOPOLYTOWN GROUP

Dont le siège est situé à 25300 Pontarlier, 3 rue Eugene Thevenin.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Besançon sous le numéro 104 391 818

Monsieur Arnaud Faivre, représentant en sa qualité de président la société MONOPOLYTOWN GROUP déclare accepter lesdites fonctions et déclare que la société satisfait à toutes les conditions requises par le code de commerce et les textes pris pour son application pour l'exercice du mandat de présidente.

Deuxième décision – transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social à l'adresse 3 rue Eugene Thevenin, 25300 Pontarlier.

Troisième décision – actualisation des statuts

Compte tenu de la deuxième résolution, l'associée unique décide de procéder à la modification de l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le siège de la Société est fixé à Pontarlier 25300, 3 rue Eugene Thevenin.

Il peut être transféré en tout endroit par décision de l'associé unique. »

Quatrième décision – pouvoir en vue des formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

La présente assemblée générale sera signée par l'associée unique dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification « YouSign », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <http://yousign.com/fr-fr/certification-signature-electronique>

Associée unique, MONOPOLYTOWN GROUP
Nom : [Arnaud Faivre]

Bon pour acceptation des fonctions
de président

Arnaud Faivre

✓ Certifié par ✱ youtrust